

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 07 DECEMBRE 2020 à 20 heures

Date de convocation : 1^{er} décembre 2020

Date d'affichage : 1^{er} décembre 2020

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, NECTOUX Morgane, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine, ACHARD Ludovic, SEVE Bénédicte, GAILLETON Jocelyne, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absente excusée : BAVOUX Laurence

Pouvoir : BAVOUX Laurence donne pouvoir à MARECHAL Maurice

Secrétaire : MARECHAL Maurice

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 NOVEMBRE 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 09 novembre 2020 est approuvé avec une remarque sur le point concernant l'attribution des subventions.

En effet, à la suite d'une longue discussion, ce point n'avait pas été porté au vote du conseil municipal.

Un nouveau débat s'ouvre alors. Le maire rappelle que l'on ne peut pas changer les règles d'attribution en cours d'année car cela entraînerait une disparité de traitement entre les associations.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur la légitimité de distribuer de l'argent public à des associations qui ne sont pas du tout dans le besoin financier. D'autres conseillers pensent que le rôle d'animation assuré par ces associations justifie ces aides.

Le maire constate que les règles d'attribution ne conviennent pas à l'ensemble du conseil municipal

Le conseil municipal décide de créer un groupe de travail composé de Stéphanie GAUTHIER, Bénédicte SEVE, Jean-François POUPON, Vincent BUARD, Morgane NECTOUX.

Il sera placé sous la responsabilité de l'adjoint responsable des associations Didier CHARVET. Il définira les règles d'attribution des différents types de subventions aux associations locales, intercommunales, départementales et nationales à compter de 2021.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le Maire donne lecture des demandes de subvention d'une association de la commune et des associations extérieures reçues au cours de l'année selon les critères définis lors du conseil municipal du 04 mars 2020.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité :*

ACCEPTE de verser au profit des demandes reçues :

- ✓ une subvention de 114 € au profit de l'association des anciens combattants de Béný,
- ✓ une subvention de 70 € au profit de :
 - La Croix rouge française, unité locale Bresse Revermont,
 - La Banque Alimentaire de l'Ain,
 - Le restaurant du cœur à Bourg en Bresse.

BATIMENT DU STADE :
EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF
AVANT PROJET DETAILLE (APD)

Suite à la réception des nouveaux plans, le conseil municipal valide partiellement les modifications apportées. Il fait également ressortir un certain nombre de points lui paraissant incomplets : toilettes « femmes », rangements et local technique, accès aux combles, choix du chauffage et panneaux photovoltaïques. Une réunion est prévue le mardi 8 décembre à 9h00 en mairie avec l'architecte pour corriger les plans et définir le planning du projet : date de dépose du permis, démarrage des travaux...

RECENSEMENT POPULATION 2021

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19, à la demande des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

CONTRAT MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS
DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Maurice MARECHAL, Maire adjoint :

- rappelle que le contrat de location/maintenance des 2 photocopieurs/imprimantes multifonctions de la mairie et de l'école arrive à échéance au 1^{er} février 2021,
- relate que lors de la dernière réunion de conseil il avait été décidé de reporter la décision afin d'avoir plusieurs devis,
- indique avoir reçu les propositions de Xefi (matériel Canon et Konica), Factoria Axena (Xerox) et 2 de Rex Rotary (Ricoh).
- donne le compte rendu de l'analyse qui a été faite : cout, rapidité d'impression, qualité du scanner devenue primordiale depuis la dématérialisation des documents ...

Le copieur multifonctions (scanner, fax, copieur, imprimante) couleur de la mairie sera transféré à l'école et un matériel neuf sera installé à la mairie. Ces deux appareils feront l'objet d'un contrat de location-maintenance pour la mairie et l'école auprès de la société qui sera retenue par l'assemblée.

Il propose de retenir l'entreprise REX ROTARY, prestataire actuel.

*Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et délibéré,
le Conseil Municipal à l'unanimité :*

ACCEPTE la proposition de contrat de location maintenance proposé par la société REX ROTARY SA, sur les bases exposées ci-dessus ;

Le forfait mensuel est fixé à 175 € HT (210 € TTC) pour les deux photocopieurs sur la base des tarifs suivants :

- ✚ copies noir et blanc fixé à 18 000 copies trimestrielles (au lieu de 23 300) et 0,006€ HT par copie supplémentaire,
- ✚ copies couleur fixé à 2 000 copies trimestrielles (au lieu de 2 900) : 0,06 € HT par copie supplémentaire,
- ✚ Les copies dépassant les forfaits seront facturées sur la base des mêmes tarifs une fois par an.

INDIQUE que le contrat est conclu pour une durée de 63 mois à compter de la signature du contrat.

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le contrat correspondant

RENOUVELLEMENT CONTRAT VERIFICATION POUR LE BATIMENT GARAVAND : VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Monsieur le Maire :

- indique que le contrat conclu avec le Bureau VERITAS pour la vérification des installations et équipements techniques arrive à échéance au 31 décembre 2020.
- donne lecture du nouveau contrat de vérification périodique pour une durée de trois ans, qui comprend les vérifications suivantes :

Visite annuelle :

- installations de cuisson : de 46 € HT (55.20 € TTC),
- installations électriques : 370 € HT (444 € TTC),
- installations de gaz : 282 € HT (338.40 € TTC),

Visite triennale (en 2022) :

- vérification du système de sécurité d'incendie (SSI) : de 265 € HT (318 € TTC),

Visite en 2023 : (contrôle quinquennal)

- Contrôle technique de l'ascenseur suivant la Loi De Robien : de 300 € HT (360 € TTC),
- Vérification réglementaire de l'ascenseur en exploitation dans les établissements recevant du public du 1er groupe pour un montant HT de 90 € HT (108 € TTC),

- informe que les tarifs sont les mêmes qu'en 2018,

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le contrat proposé par le bureau VERITAS de Bourg en Bresse pour la vérification périodique des installations et équipements techniques avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans (années 2021 à 2023 incluses).

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat et les documents afférents.

DEVIS DIVERS

Panneau de basket : Acceptation du devis Agorespace pour un montant TTC de 438 € pour la fourniture d'un panneau de basket avec visserie.

Signalisation : Acceptation du devis TTC de 237.49 € de l'entreprise LACROIX correspondant à :

- 11 plaques signalétiques de rue pour un montant HT 132.16 €
- 1 panneau des toilettes publiques pour un montant HT 36.75 €.
- Frais de port pour un montant HT de 39 €.

Panneau aire de jeux : Acceptation du devis de Comat et Valco pour un montant TTC de 449.99 € correspondant à une figurine « hibou » où il sera indiqué « cette aire de jeux peut accueillir les enfants de 2 à 12 ans sous la surveillance des parents ou accompagnateurs majeurs ». Il sera conforme à la réglementation en vigueur (décret 96-11-36 du 18/12/1996).

BILAN CANTINE- PAUSE MERIDIENNE – ECOLE POUR 2019/2020

Ce point est reporté pour le prochain conseil. Suite à une panne informatique du secrétariat, le bilan de la cantine n'a pas pu être traité dans les temps.

TARIFS DIVERS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2021

Le Maire donne lecture des tarifs appliqués en 2020 et de l'indice des prix à la consommation (INSEE) sur un an et propose pour 2021 d'augmenter certains tarifs de 1 %.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

RAPPELLE que :

Pour les locations de salles :

- En cas de location sur **plusieurs jours consécutifs**, les tarifs sont divisés par deux à partir du deuxième jour,
- la gratuité des salles et de la cuisine pour l'organisation du banquet des classes de BENY. Seule la location de la vaisselle est payante,
- la gratuité des salles, de la cuisine et de la vaisselle pour les manifestations organisées :
 - ☞ par les Syndicats ou associations dont la Commune est membre ou adhérente (exemple : CAUE, SIVOS, etc....),
 - ☞ par les associations de la Commune pour des manifestations à but non lucratif,
- que pour les associations extérieures dont un habitant de BENY est membre (à l'exclusion des associations politiques ou religieuses), les salles seront louées à 20% du tarif associations-particuliers extérieurs de Béný pour des utilisations à but non lucratif (la cuisine et la vaisselle seront facturées au tarif « association extérieure »).
- que la salle Tilleul sera mise à disposition gratuitement une fois par an pour les manifestations à but lucratif des associations de Béný.

Pour le Cimetière que l'inscription sur le livre est fixée pour une durée de 15 ans, renouvelable, et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

DESIGNATION	TARIFS
1 - ASSOCIATIONS et ENTREPRISES de BÉNY	
- Salle Primevère	64.00
- Salle Marmont	47.00
- Salle Garavand	179.00
- Salle Tilleul	47.00
- Cuisine	64.00
- Vaisselle	0.03
- Caution	150.00
2 - Particuliers de BENY	
- Salle Primevère	111.00
- Salle Marmont	64.00
- Salle Garavand	222.00
- Salle Tilleul	64.00
- Salle Tilleul : Repas quartier pour particulier de BENY : 50 % du particulier	33.00
- Cuisine	89.00
- Vaisselle	0.06
- Caution	150.00

3 - Associations, particuliers et entreprises extérieurs	
- Salle Primevère	157.00
- Salle Marmont	111.00
- Salle Garavand	331.00
- Salle Tilleul	111.00
- Cuisine	133.00
- Vaisselle	0.08
- Caution	150.00
4 - Auvent du stade et vestiaires	
- Particulier de BENY	103.00
- Demandes extérieurs	200.00
- Repas quartier pour particulier de BENY : 50 % du particulier	52.00
- Caution	150.00
- Sociétés et manifestations de BENY	0.00

DESIGNATION	TARIFS
Concessions Cimetière	
- Trentenaires	135.00
- Cinquantenaires	234.00
Concessions Caveaux urnes	
- 15 ans	420.00
- Trentenaires	630.00
Concessions Columbarium	
- 15 ans	741.00
- Trentenaires	1 242.00
Jardin du souvenir : dispersion cendres	39.00
Inscription livres + dispersion cendres	70.00
Droit de place pour commerce ambulants (délibération du 17/02/2002)	100.00
Droit de place camion pizza ou autres	5 € / jour

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Didier CHARVET, Maire-Adjoint donne lecture de l'avenant n° 2 de la convention d'objectifs et de financement pour le centre de loisirs périscolaire et précise que cet avenant intègre des actions nouvelles dans le champ de l'enfance.

Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint et après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'avenant n° 2 sur la convention d'objectifs et de financement « prestation de service d'accueil et de loisirs sans hébergement » à compter du 1^{er} janvier 2020,

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer les conventions de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

PERSONNEL

Didier Charvet, maire-adjoint informe des événements relatifs au fonctionnement de l'école, cantine en cette période de crise sanitaire.

Service de la cantine : La cantinière titulaire demande son renouvellement en mi-temps thérapeutique à compter du 1^{er} janvier au 31 mars 2021. Pour information, le renouvellement se fait par période de trois mois et pour une année complète. Elle se termine au 30 juin 2021.

Son mi-temps est renforcé à temps complet par sa remplaçante dont le contrat court jusqu'aux 31 décembre 2020. Il sera renouvelé pour deux mois. Le contrat saisonnier est établi pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs. Une réflexion est en cours pour la suite.

Ménage école : L'agent recruté au titre de saisonnier a été affecté par la Covid-19. Son arrêt de travail a été réparti entre le personnel en place et l'agent de voirie venu renforcer le service de la cantine et les tâches de ménage.

Personnel voirie : Le contrat est arrivé à échéance le 30 novembre 2020. Il est renouvelé pour 9 mois, pour une durée hebdomadaire de 21 heures.

LANTERNES CHINOISES

Christophe TEILLARD, adjoint de la voirie signale que plusieurs lanternes chinoises se sont échouées à divers endroits autour du village.

La réglementation interdit le lâcher de lanternes volantes en juillet et en août ou par temps non calme à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles (arrêté du Préfet de l'Ain en date du 03 juillet 2017).

Les risques liés au dispositif de mise en ascension des lanternes volantes (présence de combustible incandescent) et la non maîtrise des trajectoires de vols, ne permettent pas de garantir la sécurité des tiers. D'autre part les fils de fer tenant le combustible peuvent se déposer sur l'herbe. Ces derniers peuvent ainsi se retrouver dans le foin à destination des ruminants constituant un corps étranger qui peut leurs être fatal comme tous déchets métallique (ex : canette).

Aussi, les lâchers de lanternes volantes ne sont pas autorisés sur le territoire du département de l'Ain.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Chauffage école : Un problème a été détecté sur les pompes à chaleur, la chaudière gaz en marche forcée assure l'appoint en attendant la résolution de la panne.

Nettoyage : De plus en plus de déchets inertes sont laissés à l'abandon. Il est rappelé au civisme de chacun. Merci aux personnes qui contribuent à ramasser ces déchets. Il est prévu dès que les conditions le permettront (Covid) de réaliser un nettoyage en lien avec les enfants de la commune.

Matériel pompiers : La mairie souhaitait bénéficier de la même remise que le SDIS, mais n'a reçu aucune réponse. Le fournisseur refuse également. Le Maire indique avoir sollicité une participation de l'amicale des sapeurs-pompiers. L'amicale prendra en charge l'aménagement, et l'équipement de la pompe et des raccords pour un montant de plus ou moins 2 000 euros. En conséquence le devis est validé pour un montant TTC de 6 156.54 €.

Pylône Free mobile : Modernisation des réseaux afin d'apporter une meilleure qualité de service disponible et de meilleures technologies sans aucune modification de l'installation, ni du système antenne ni des paramètres radioélectriques. La mise en service prévisionnelle du partage 4G/5G est prévue en décembre 2020 « route de Malaval » où est implantée l'antenne.

Avis de naissance :

- Loïc PAPILLON, né le 25 octobre 2020 à Viriat (Ain), domicilié 1000 route de Rieuteau
- Jade, Marielle, Pascale BURTIN, née le 11 novembre 2020 à Viriat (Ain), domiciliée 80 impasse de la Vavre.

DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain) : Lecture du courrier de la directrice départemental en date du 18 novembre relatif aux aides financières face à l'urgence.

Fibre optique : Afin de lancer l'étude technique de l'alimentation électrique des armoires de répartition de la fibre optique, une réunion préparatoire est programmée le jeudi 10 décembre 2020, à 9h sur le parking du 19 mars 1962.

Fermeture de la Mairie : Le secrétariat de mairie sera fermé à compter du jeudi 24 décembre midi au lundi 04 janvier 2021 inclus.

Vœux 2021 : Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 et après une large concertation il a été décidé d'annuler la cérémonie des vœux du maire.

Date prochaine réunion du conseil municipal : Mercredi 20 janvier 2021 à 20h00 salle Garavand.

Bulletin municipal : réunion de lancement de la commission communication le 9 décembre.

Voirie communautaire : Réunion en visioconférence le mardi 8 décembre à 18h30. Les points suivants seront abordés :

1. Rappel sur les modalités de fonctionnement du secteur,
2. Etat d'avancement du programme,
3. Point financier,
4. Programmation 2021
5. Questions diverses.

Péril imminent : Suite à l'arrêté municipal, le propriétaire a accepté le devis pour réaliser les travaux (destruction de la maison) au 415 route de la croix carrée.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Vendredi 18 décembre : Sou des écoles** : Vente de fromage fort et saucissons de 16 à 19h à la sortie de l'école. Pensez à déposer votre commande dans la boîte aux lettres du Sou des écoles avant le 11 décembre.
- **Mardi 22 décembre** : Don du sang de 16h à 19h à Marboz.